



MAIRIE
AUVILLARS SUR SAONE
21250

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 06 décembre 2016

Convocation du 28.11.2016

affichage du 28.11.2016

Le 06 décembre 2016 à 19 h, le Conseil Municipal, convoqué le 28 novembre 2016 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la Présidence de Marc JAUDAUX, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. JAUDAUX Marc, Mme LONJARET Jocelyne, M. MASSON Jean-Paul, M. GARREAU Denis, M. CAIRE Dominique, M. DERUELLE Thibaut, Mme FOLLEA Valérie, M. TREPOST Hervé, M. AUBERT Benoît, Mme ADENOT Florence,

Absentes excusées : Mme POLO Isabelle,

Mr le Maire demande l'autorisation de rajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- travaux de mise en accessibilité mairie : demande de subventions

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération 1 : Subvention voyage scolaire des CM2

Monsieur le Maire fait part de la demande du directeur de l'école de Pouilly sur Saône, pour la participation financière de la commune au voyage scolaire des élèves de CM2 à hauteur de 20 € par enfant. Il y a 5 enfants d'Auvillars actuellement scolarisés en CM 2

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à verser une subvention de 100 € à la coopérative scolaire pour la participation au voyage des CM2.

Délibération 2 : Autorisation à signer la convention NAP avec le SIVOS de Pouilly sur Saône

Monsieur le Maire indique que, comme l'an dernier, il convient de signer la convention avec le SIVOS de Pouilly sur Saône pour lui confier la gestion des NAP et régler les modalités de la participation financière de la commune à ce service.

Pour information : 33 enfants d'Auvillars sur Saône sont actuellement scolarisés à Pouilly sur Saône et 18 enfants sont inscrits au NAP sur la première période de l'année.

Après avoir pris connaissance de la convention, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention pour les NAP 2016/2017 avec le SIVOS de Pouilly sur Saône.

Délibération 3 : Autorisation à solliciter les subventions pour les travaux de mise en accessibilité

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre des travaux de mise en accessibilité de salle à usage multiple de la commune située dans le bâtiment mairie, avec la création d'une place de stationnement PMR de plain-pied avec la salle, la mise en place d'une sonnette pour appeler le secrétariat de mairie, le déplacement d'interrupteurs mal placés, l'amélioration de l'éclairage...

Des travaux de mise aux normes de l'électricité et de rafraîchissement des peintures, revêtements de sol seront également réalisés.

Monsieur le Maire indique que ces travaux peuvent faire l'objet de subventions, dans le cadre de la DETR (taux de subvention de 20 à 30 %, subvention plafonnée à 150 000 €) mais aussi du conseil départemental dans le cadre des opérations sur les bâtiments communaux non classés (taux 35 % sur un montant maximum de travaux 61 000 € H.T.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter les subventions indiquées et arrêté le plan de financement des travaux comme suit :

Montant estimatif des travaux : 56 558,22 € H.T.

Maîtrise d'oeuvre : 4 847,85 € H.T.

Etudes préalables : 629,17 € H.T.

Total des travaux : 62 035,24 € H.T.

Montant de subvention DETR sollicitée sur la base de 30 % de subvention : 18 610,57 €
montant de subvention sollicitée au conseil départemental sur la base de 35 % de subvention plafonné
à 61 000 € de travaux : 2 1350,00 €
Total de subvention : 39 960,57 €
restant à charge de la commune un montant de 22 074,67 € H.T.
(soit un peu plus de 35 % du coût des travaux) que la commune financera sur ses fonds propres.

Organisation de Noël

- l'installation des guirlandes de Noël est fixée au samedi 8 h
- la salle sera décorée le 14.12 par les membres de la sereine et les enfants
- l'arbre de Noël aura lieu le 17 décembre

Questions diverses

- le conseil municipal évoque la possibilité de mettre en place des récompenses pour les enfants de la commune qui obtiendraient leur brevet, leur baccalauréat ou autre diplôme, les modalités restent à définir.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée

<i>Marc JAUDAUX</i>	<i>Jocelyne LONJARET</i>	<i>Valérie FOLLEA</i>	<i>Jean-Paul MASSON</i>
<i>CAIRE Dominique</i>	<i>DERUELLE Thibault</i>	<i>Denis GARREAU</i>	<i>Florence ADENOT</i>
<i>Hervé TREPOST</i>	<i>AUBERT Benoit</i>		